



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 octobre 2021 à 19h00 /
2021eko urriaren 15eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
8 octobre 2021 / 2021eko urriaren 8a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Anita LACARRA (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Laetitia LAC (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-61 Demande de conventionnement des logements sociaux à la Poste / Postako sozial bizitegiak onartzeko eskaera

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement portant sur des travaux d'amélioration de deux logements de l'immeuble communal, situés à La Poste au n° 30 rue Estrata. Ces travaux portent sur la réfection des maçonneries, isolations, menuiserie intérieure et extérieure, cloisons de séparation et de doublage, plâtrerie, sanitaires, chauffage, peinture, revêtement de sols, carrelage, faïence, salles d'eau.

La commune sollicite l'agrément d'Etat au titre du PLUS pour les logements concernés.

Le montant du loyer n'excèdera pas le plafond imposé par le conventionnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

DECIDE de procéder aux travaux de réfection de l'immeuble communal sis à La Poste au n° 30 rue Estrata,

ACCEPTE le devis estimatif arrêté à la somme de 186 939,40 € (y compris les honoraires) TTC (TVA 10%)

SOLLICITE l'agrément PLUS,

SOLLICITE des subventions auprès de l'ensemble des potentiels financeurs (Etat, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Région, ADEME, etc.).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : (T.V.A. 10%)	186 939,40 €
Recettes :	
- Subvention CAPB	20 000 €
- Subvention État DETR	84 629 €
- Autofinancement	82 310,40 €
TOTAL :	186 939,40 €

PREVOIT les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment l'emprunt à contracter et la convention de loyer APL.

Adopté par 22 voix pour et 3 voix contre (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

